

## **Motion relative au renforcement des contrôles aux frontières des produits entrants et sortants à La Réunion**

Présentée par l'Assemblée délibérante

**Considérant** la motion relative au renforcement des contrôles aux frontières pour prévenir l'introduction, sur le territoire réunionnais, de maladies animales et végétales, d'organismes nuisibles et d'espèces exotiques envahissantes adoptée en Commission Permanente du 11 juillet 2018,

**Considérant** l'importance des enjeux agricoles dans l'économie locale de par ses caractéristiques multifonctionnelles sur les plans social, alimentaire, environnemental et économique,

**Considérant** la nécessité d'accroître les productions végétales et animales locales pour renforcer l'autonomie alimentaire de notre territoire insulaire, qui dépend principalement des importations,

**Considérant** le bilan semestriel des contrôles Qualité et Sécurité sur des produits importés à La Réunion publié en août par La Préfecture mettant en évidence une importante non-conformité des produits importés (fraudes lourdes de transformation et de falsification des denrées, impropres à la consommation, cancérigènes, dépassement des seuils en pesticides),

**Considérant** que ces produits non conformes représentent donc un risque sanitaire réel pour la population réunionnaise et le monde agricole,

**Considérant** que le Département soutient le développement de l'ensemble des filières de l'île afin de produire plus pour couvrir les besoins de la population locale, mais également produire mieux avec des gages de qualité pour le consommateur (ex : certification Bio, IGP Vanille de La Réunion),

**Considérant** que le Département construit, aux côtés des acteurs du monde agricole, le modèle de l'agriculture réunionnaise de demain (étude AGRIPéi 2030), qui ambitionne un développement significatif de notre économie agricole, au bénéfice des agriculteurs mais également des consommateurs réunionnais,

**Considérant** que ce développement est mis à mal par la concurrence « déloyale » de certains produits importés, qui s'avèrent pour certains non conformes, et l'introduction de ravageurs et maladies qui pénalisent les productions locales,

**Considérant** que cette situation est d'autant plus préoccupante, qu'à compter du 14 décembre prochain, la Réunion, à l'image des autres DOM, sera désormais désignée comme « pays tiers », dans le cadre du règlement 2016/2031/UE relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux,





Séance publique du 30 octobre 2019

## Motion relative à l'état des logements dans le parc locatif social

présentée par l'Assemblée délibérante

Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 visant l'obligation des bailleurs à respecter les critères d'habitabilité minimale des logements afin de protéger la santé et la sécurité des locataires,

Vu l'engagement de la Ministre des outre-Mer, notamment dans un courrier adressé au Président de la C.N.L. (Confédération nationale du logement), visant à "accélérer la lutte contre l'habitat indigne et insalubre...",

Considérant les réclamations récurrentes des ménages portant sur l'état dégradé des logements du parc locatif social, en raison notamment de désordres répétés (infiltration et diverses malfaçons),

Considérant l'absence d'informations caractérisées relatives à l'état des logements du parc locatif social par rapport à la situation de non-décence,

Considérant le vieillissement naturel du parc locatif social, dont les premiers logements datent des années 60, et la nécessité d'avoir une meilleure lisibilité sur la programmation des opérations de réhabilitation,

Les élus du Conseil départemental réunis en séance publique le 30 octobre 2019

Soulignent qu'une politique de logement cohérente et conforme aux besoins de la population doit être une priorité absolue du Gouvernement, car elle constitue un des leviers du développement humain, économique et social de La Réunion,

Demandent en conséquence à l'Etat :

- de mettre en place un **outil d'observation et de suivi** de l'évolution de l'état des logements du parc locatif social.

Cet outil a pour objectif de renseigner les partenaires sur les situations **d'indécence et de vétusté** du parc. Celui-ci distinguera les besoins en travaux de remise en état des **logements dégradés** suite à des désordres, des besoins en **réhabilitation** classique liés au vieillissement du parc,





Séance plénière du 30 octobre 2019

**Motion « Contre le double-contrôle des exportation de fruit péi vers l'Europe »**

Présentée par l'Assemblée délibérante

**Considérant** que l'agriculture est une activité économique et sociale essentielle pour La Réunion,

**Considérant** que chaque année près de 2 000 tonnes de fruits sont exportés, et que 40% des exportations fruitières se déroulent en fin d'année avec les mangues, letchis, et bananes, entre autre,

**Considérant** la mise en place de contrôles supplémentaires imposés par l'application d'un règlement européen, aux arrivées et départs de fruits à partir du 14 décembre,

**Considérant** que cette nouvelle réglementation phytosanitaire européenne rendrait quasiment impossible les envois de fruits dans les colis postaux,

**Considérant** que cette mesure va porter atteinte à la structure économique réunionnaise, et condamner les exportations

**Considérant** que cette mesure aura un impact négatif sur l'emploi à La Réunion, qui fait déjà face à un taux de chômage de 30%.

**Les élus du Conseil Départemental réunis en Séance Plénière le 30 octobre 2019**

**Reconnaissent** la qualité exceptionnelle des produits agricoles réunionnais,

**Dénoncent** cette nouvelle réglementation européenne injuste et discriminatoire, faisant de notre île un pays tiers,

**Rappellent** que La Réunion fait partie de l'Union européenne, et que nos agriculteurs respectent déjà les normes en vigueur et font face à des frais financiers supplémentaires,

